

PA
BAGI
SIUMPS
SUAPS
AC
Budget

Courrier arrivé au
Secrétariat Général le
24 MAI 2017
UNIVERSITE LILLE 1

Le Directeur
de l'ESPÉ Lille Nord de France

à

Université Lille1
Madame Vanessa Robert
secrétariat de la Présidence
Bât, D, 1 596500
Avenue Paul Langevin
59650 Villeneuve d'Ascq

Objet : Convention SIUMPS-SUAPS
Affaire suivie par Laetitia Poli
laetitia.poli@espe-Inf.fr
Tél. : 03 20 79 86 70

Villeneuve d'Ascq, le 19 mai 2017

BORDEREAU D'ENVOI

| OBJET | DESIGNATION DES PIECES | NOMBRE | OBSERVATIONS |
|-----------------------------------|--|--------|---|
| Conventions SIUMPS et SUAPS | Veillez trouver un exemplaire original des conventions pour l'accès aux étudiants de l'ESPE au SIUMPS et SUAPS | 2 | <input checked="" type="checkbox"/> pour suite à donner <input type="checkbox"/> pour information <input type="checkbox"/> pour avis et retour <input type="checkbox"/> pour signature |


Pr. Patrick PELAYO



CONVENTION

Entre les soussignés :

La Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Lille Nord de France sise 365 rue Jules Guesde – BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex

Représentée par son Président, Monsieur Mohamed OURAK

ET

L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) Sise 365 rue Jules Guesde – BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex

Représentée par son Directeur, Monsieur Patrick PELAYO

ET

L'Université d'Artois Sise 9 rue du Temple BP 10665 – 62030 Arras Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Pascale MAMMONE

ET

L'Université de "Lille1" Sciences et Technologies Sise Cite Scientifique – 59655 Villeneuve d'Ascq

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe CAMART

ET

L'Université de "Lille 2" Droit et Santé Sise 42, rue Paul Duez – 59000 Lille

Représentée par son Président, Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

ET

L'Université de "Lille 3 Charles-de-Gaulle" Sciences Humaines et Sociales Sise Domaine Univeriaitre de Pont de Bois – BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

Représentée par sa Présidente, Madame Fabienne BLAISE

ET

L'Université du Littoral Cote d'Opale Sise 1, place de l'Yser – BP 1022 – 59375 Dunkerque Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Hassane SADOK

ET

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis Sise Campus Mont Houy – 59313 Valenciennes Cedex 9

Représentée par son Président, Monsieur Abdelhakim ARTIBA

est conclu la convention suivante,

Art 1 : Objet de la convention :

La présente convention à pour objet de définir les modalités d'accès des étudiants inscrits en master MEEF.

La ComUE ne disposant pas de Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS), les étudiants du Master MEEF, métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation de l'ESPE Lille Nord de France, inscrits à la ComUE, bénéficient des services du SIUMPPS de l'université de proximité.

Art 2 : Modalité d'accès aux SIUMPS

Les étudiants inscrits en Master mention Premier degré sur les sites ESPE d'Arras, Douai, Gravelines, Outreau, Valenciennes, Villeneuve d'Ascq et mention Encadrement Educatif, mention 2nd degré parcours Sciences Industrielles de l'Ingénieur du site ESPE de Villeneuve d'Ascq et autres formations futures du second degré portées par l'ESPE, pourront se rapprocher de l'université la plus proche de leur site de formation comme l'université d'Artois, Lille1, Lille2, Lille3, l'UVHC et l'ULCO.

Les étudiants inscrits en Master mention Second Degré pourront s'adresser auprès des services de l'université au sein de laquelle, ils suivent la formation.

Art 3 : Dispositions Financières

Les montants reçus par la ComUE au titre de la médecine préventive sont reversés aux six universités de l'académie au prorata du nombre d'étudiants susceptibles d'accéder à chaque SIUMPS selon la répartition indiquée à l'Article 2.

Le montant à reverser par étudiant est fixé au niveau du minimum réglementaire déterminé par l'arrêté ministériel fixant les taux des droits de scolarité.

Pour l'établissement du montant à reverser, les effectifs sont arrêtés à la date de la remontée SISE inscriptions au 15 janvier de l'année universitaire.

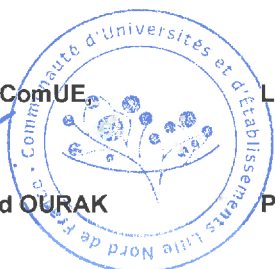
Art 4 : Durée

La présente convention est conclue à compter de l'année 2016-2017 avec renouvellement tacite dans la limite de 2020.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 10 octobre en trois exemplaires originaux,

Le Président de la ComUE,

Monsieur Mohamed OURAK

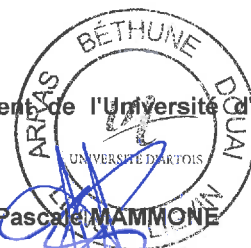


Le Directeur de l'ESPE,

Pr. Patrick PELAYO

Le Président de l'Université d'Artois,

Monsieur Pascale MAMMONE



Le Président de l'Université de Lille 1,

Monsieur Jean-Cristophe CAMART



Le Président de l'Université de Lille 2,

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE



La Présidente de l'Université de Lille 3,

Madame Fabienne BLAISE



Le Président de l'Université Littoral Côte d'Opale,

Monsieur Hassane SADOK



Le Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,

Monsieur Abdelhakim ARTIBA



CONVENTION

Entre les soussignés :

La Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Lille Nord de France sise 365 rue Jules Guesde – BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex

Représentée par son Président, Monsieur Mohamed OURAK

ET

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) Sise 365 rue Jules Guesde – BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex

Représentée par son Directeur, Monsieur Patrick PELAYO

ET

L'Université d'Artois Sise 9 rue du Temple BP 10665 – 62030 Arras Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Pascale Mammone

ET

L'Université de "Lille1" Sciences et Technologies Sise Cité Scientifique – 59655 Villeneuve d'Ascq

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe CAMART

ET

L'Université de "Lille 2" Droit et Santé Sise 42, rue Paul Duez – 59000 Lille

Représentée par son Président, Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

ET

L'Université de "Lille 3 Charles-de-Gaulle" Sciences Humaines et Sociales Sise Domaine Universitaire de Pont de Bois – BP 60149 –
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

Représentée par sa Présidente, Madame Fabienne BLAISE

ET

L'Université du Littoral Côte d'Opale Sise 1, place de l'Yser – BP 1022 – 59375 Dunkerque Cedex

Représenté par son Président, Monsieur Hassane SADOK

ET

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis Sise Campus Mont Houy – 59313 Valenciennes Cedex 9

Représentée par son Président, Monsieur Abdelhakim ARTIBA

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Conseil d'Administration de l'ESPE Lille Nord de France

Art 1 : Objet de la convention :

Les étudiants du Master MEEF, métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, inscrits à l'ESPE bénéficient des services du SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'université de proximité.

Art 2 : Modalité d'accès aux SUAPS

Les étudiants inscrits en Master mention Premier degré sur les sites ESPE d'Arras, Douai, Gravelines, Outreau, Valenciennes, Villeneuve d'Ascq et mention Encadrement Educatif du site ESPE de Villeneuve d'Ascq pourront se rapprocher de l'université la plus proche de leur site de formation comme l'université d'Artois, Lille1, Lille2, Lille3, l'UVHC et l'ULCO.

Les étudiants inscrits en Master mention Second Degré pourront s'adresser auprès des services de l'université au sein de laquelle, ils suivent la formation.

Art 3 : Dispositions Financières

Les montants peçus par la ComUE au titre de la pratique sportive sont reversés aux universités de l'académie au prorata du nombre d'étudiants susceptibles d'accéder à chaque SUAPS selon la répartition indiquée à l'Article 2.

Le montant à reverser par étudiant est fixé au niveau du minimum réglementaire déterminé par l'arrêté ministériel fixant les taux des droits de scolarité.

Pour l'établissement du montant à reverser, les effectifs sont arrêtés à la date de la remontée SISE inscriptions au 15 janvier de l'année universitaire.

Art 4 : Durée

La présente convention est conclue à compter de l'année 2016-2017 avec renouvellement tacite dans la limite de 2020.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 10 octobre 2016 en trois exemplaires originaux.

Le Président de la ComUE,


Monsieur Mohamed OURAK



Le Directeur de l'ESPE,


Pr. Patrick PELAYO

Le Président de l'Université d'Artois


Monsieur Pascale MAMMONI



Le Président de l'Université de Lille 1,


Monsieur Jean-Christophe CAMART



Le Président de l'Université de Lille 2


Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE



La Présidente de l'Université de Lille 3


Madame Fabienne BLAISE



Le Président de l'Université Littoral Côte d'Opale,


Monsieur Hassane SADOK



Le Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis


Monsieur Abdelhakim ARTIBA

